

**DECLARATION DES PRESIDENTS DE REGION RELATIVE AU FUTUR
BUDGET DE L'UNION EUROPEENNE ET A L'AVENIR DE LA POLITIQUE
EUROPEENNE DE COHESION APRES 2020**

Strasbourg, le 26 octobre 2016

Nous, Présidents des Régions de France, déclarons que :

- L'Union européenne devra se doter d'un budget pluriannuel ambitieux pour l'après 2020, un budget stimulant la croissance, l'emploi et permettant en même temps de relever les nouveaux grands défis auxquels elle doit faire face (sécurité, gestion des migrations, lutte contre le changement climatique). Pour y parvenir, le budget européen devra notamment être basé sur des ressources stables dans la durée et adapté pour soutenir des investissements de long terme.
- Les politiques de cohésion, d'agriculture et de développement rural et de la pêche bénéficient d'un budget à la hauteur des enjeux et des défis qu'elles doivent adresser. Ces politiques ne doivent pas être des variables d'ajustement résultant de compromis budgétaires inacceptables.
- Face à la nécessité de soutenir la croissance et l'emploi, l'Union européenne doit conserver et amplifier la politique de cohésion, seule véritable politique européenne de soutien à l'investissement touchant tous les territoires européens fondée sur les réalités territoriales et au cœur du projet européen, dans un souci de subsidiarité et d'efficacité.
- La politique de cohésion constituant également un des piliers de l'action communautaire en faveur des Régions Ultrapériphériques (RUP), elle doit être poursuivie pour ces territoires avec la double nécessité d'une action ambitieuse et spécifique pour diminuer les écarts de développement avec l'Europe continentale.
- Pour être plus efficace, une véritable simplification de la mise en œuvre de la politique de cohésion s'impose en construisant dès à présent les conditions d'un vrai contrat de confiance entre la Commission et les Régions. Cette simplification passe aussi par la levée de tous les freins réglementaires qui limitent les interventions et la mise en place d'un fonds européen unique pour le développement régional en lieu et place des quatre fonds actuels (FEDER, FSE, FEADER, FEAMP).
- Les Régions, autorités de gestion de près de 80% des Fonds Européens Structurels et d'investissement (FESI) attribués à la France sur 2014-2020, continueront de participer activement au débat sur l'avenir de la politique de cohésion pour faire entendre leurs voix et défendre leurs intérêts, tant au plan national qu'au plan européen.